

برنامج  
الأغذية  
العالمي



Programme  
Alimentaire  
Mondial

World  
Food  
Programme

Programa  
Mundial  
de Alimentos

Troisième session ordinaire  
du Conseil d'administration

Rome, 20 - 23 octobre 1997

## PROGRAMMES DE PAYS

### Point 7 de l'ordre du jour



Distribution: GÉNÉRALE  
**WFP/EB.3/97/7/Add.3**  
9 septembre 1997  
ORIGINAL: ANGLAIS

## HAÏTI

1998-2002

### RÉSUMÉ

Le programme de pays proposé requiert l'approbation, par le Conseil d'administration, et sous réserve des ressources disponibles, d'une allocation de 54,6 millions de dollars aux activités fondamentales du programme et de 4,9 millions de dollars aux activités complémentaires pour la période allant de 1998 à 2002. Le montant total de 54,6 millions de dollars sur cinq ans représente 11 millions par an. Selon le modèle d'allocation révisé du PAM, Haïti peut recevoir annuellement 1,8 pour cent des ressources de développement du PAM.

Haïti compte 7,4 millions d'habitants. Le produit national brut par habitant s'élevait à 250 dollars par an en 1995, ce qui plaçait Haïti dans la catégorie des pays les moins avancés. Quatre-vingt pour cent de la population vit en dessous du niveau de pauvreté absolue, fixé à 150 dollars par an.

Quarante pour cent des ménages sont dirigés par une femme et ont un revenu annuel moyen de 38 dollars par personne.

Soixante-dix pour cent de la population tire son revenu de l'agriculture de subsistance pratiquée sur une superficie inférieure à un hectare. D'où un déficit vivrier structurel atteignant 300 000 tonnes par an depuis 1995. La ration calorique quotidienne moyenne est tombée de 2 010 en 1990 à 1 900 en 1995. 46,8 pour cent des enfants de moins de cinq ans souffrent de retards de croissance graves à modérés et 36,6 pour cent présentent une insuffisance pondérale pour la taille et pour l'âge.

Le programme futur du PAM – qui sera mis en œuvre en étroite coopération avec le Programme de redressement économique du gouvernement, les institutions des Nations Unies et les organismes bilatéraux – est axé sur l'amélioration de la situation des femmes et des enfants pauvres, et sur les petits agriculteurs des zones montagneuses marginales. La première activité fondamentale est ciblée sur les groupes vulnérables et les enfants bénéficiant des programmes de santé et de nutrition: 6 800 femmes enceintes; 6 800 mères allaitantes et 12 000 enfants d'âge préscolaire des bidonvilles. La deuxième activité fondamentale est ciblée sur 94 700 personnes, dont 54 450 femmes et jeunes filles et 40 250 garçons dans le cadre du programme principal et du programme complémentaire. Le secteur visé est principalement celui des écoles primaires de l'enseignement public dans les zones les plus défavorisées des districts du nord et du nord-est, ainsi que dans l'agglomération de Port-au-Prince. La troisième activité fondamentale – production vivrière familiale et infrastructure – est ciblée sur 20 000 bénéficiaires et, au total, sur 100 000 bénéficiaires directs et indirects des zones montagneuses marginales.

Le tirage du présent document a été restreint. MM. les délégués et observateurs sont donc invités à apporter leur exemplaire personnel en séance et à ne pas demander d'exemplaires supplémentaires.

## NOTE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

### **Le présent document contient des recommandations présentées au Conseil d'administration pour examen et approbation.**

Conformément aux décisions relatives aux méthodes de travail prises par le Conseil d'administration à sa première session ordinaire de 1996, le Secrétariat s'est efforcé de préparer à l'intention du Conseil une documentation concise et orientée vers la décision. Les réunions du Conseil d'administration seront conduites avec efficacité, dans le cadre d'un dialogue et d'échanges de vues plus larges entre les délégations et le Secrétariat. Le Secrétariat poursuivra ses efforts afin de promouvoir ces principes directeurs.

Le Secrétariat invite par conséquent les membres du Conseil qui auraient des questions de caractère technique à poser sur le présent document, à contacter le(s) fonctionnaire(s) du PAM mentionné(s) ci-dessous, de préférence aussi longtemps que possible avant la réunion du Conseil. Cette procédure vise à faciliter l'examen du document en plénière par le Conseil.

Les fonctionnaires du PAM chargés du présent document sont les suivants:

Directeur du Bureau régional: J. Conway tel.: 6513-2207

Coordonnateur de programmes: R. Antolin tel.: 6513-2368

Pour toute question relative à la distribution de la documentation destinée au Conseil d'administration, prière de contacter le commis aux documents et aux réunions (tél.: 6513-2641).



## **ORIENTATION STRATEGIQUE: L'INSECURITE ALIMENTAIRE ET LES PAUVRES QUI SOUFFRENT DE LA FAIM**

1. Le document de programme de pays (DPP) concernant Haïti présente le programme d'activités du PAM dans le pays pour une période de cinq ans, allant de janvier 1988 à décembre 2002. Le schéma de stratégie de pays (SPP), soumis au Comité des politiques et programmes d'aide alimentaire (CPA) en novembre 1995, recommande que le futur programme du PAM soit axé sur l'amélioration de la situation des femmes et des enfants pauvres, ainsi que des petits agriculteurs des zones montagneuses marginales.

### **Contexte du développement**

2. En raison de son faible revenu et des handicaps dont il souffre de longue date – en particulier le faible niveau de développement des ressources humaines et de graves carences structurelles - Haïti est classé parmi les pays les moins avancés (PMA). Son produit national brut (PNB) par habitant est de 250 dollars<sup>1</sup> et sa population de 7,4 millions d'habitants.
3. L'étendue et la gravité de la pauvreté et de l'insécurité alimentaire sont telles en Haïti que la croissance économique prévisible, même dans les hypothèses les plus optimistes, ne saurait satisfaire les besoins des pauvres en moins d'une génération.
4. La pauvreté est omniprésente en Haïti: environ 80 pour cent de la population vit en dessous du seuil de pauvreté absolue fixé à 150 dollars par an. Soixante et un pour cent de la population disposent d'un revenu annuel par habitant de moins de 100 dollars. On estime que 90 pour cent de la richesse du pays est concentrée entre les mains de six pour cent de la population. Le chômage touche environ 50 pour cent de la population active du pays. Plus de 40 pour cent des ménages sont dirigés par des femmes et appartiennent aux communautés les plus pauvres. On estime qu'en 1996, 30 pour cent de ces ménages disposaient d'un revenu total de 150 dollars, soit environ 38 dollars par personne, alors que le coût annuel de la scolarité en zone rurale était estimé à 46 dollars environ par enfant.

## **LES PAUVRES SOUFFRANT DE LA FAIM: REPONSES PRIORITAIRES A LEURS BESOINS**

### **L'insécurité alimentaire, la pauvreté et la vulnérabilité aux catastrophes au niveau national et des ménages**

5. L'instabilité politique et des années de négligence du secteur agricole en Haïti ont abouti à un déclin de 35 pour cent de la production agricole depuis 1985. Le taux d'autosuffisance alimentaire du pays, qui était de 85 pour cent environ en 1980, est tombé à 50 pour cent. Alors que 70 pour cent de la population vit de l'agriculture, ce secteur ne contribue qu'à hauteur de 28 pour cent seulement au

---

<sup>1</sup> Sauf indication contraire, toutes les valeurs monétaires sont exprimées en dollars des Etats-Unis.



produit intérieur brut (PIB). La taille moyenne de l'exploitation agricole est inférieure à un hectare et il s'agit en grande partie d'une production de subsistance.

6. Les disponibilités annuelles par habitant de céréales vivrières sont d'environ 63 kilogrammes, soit 18,4 pour cent de moins que le minimum recommandé par la FAO. La ration calorique quotidienne totale par habitant est tombée de 2 010 calories en 1990 à environ 1 900 en 1995. Selon la base de données de l'OMS sur la croissance des enfants et la malnutrition (tirée d'une enquête nationale menée en 1994/95 chez les enfants de moins de cinq ans), l'incidence du retard de croissance grave à modéré est de 46,8 pour cent, tandis que celle de l'insuffisance pondérale grave à modérée est de 35,6 pour cent. Depuis le milieu des années 50, l'aide alimentaire a été la composante essentielle de l'aide internationale accordée à Haïti, et a permis au pays de faire face à un important déficit structurel de l'ordre de 300 000 tonnes par an depuis 1995.
7. Si aucune région d'Haïti n'est à l'abri de l'insécurité alimentaire, le problème est plus grave dans le nord-ouest et dans les bidonvilles de Port-au-Prince, Gonaïves et Cap-Haïtien. En raison de la très inégale répartition des revenus, l'accès à la nourriture est extrêmement limité pour plus de 4,2 millions d'Haïtiens. C'est le cas en particulier des petits agriculteurs de subsistance des zones montagneuses marginales, des ménages dirigés par des femmes et des chômeurs des bidonvilles. La vulnérabilité de la majorité de la population est aggravée par la quantité limitée des actifs possédés, la faible productivité de l'agriculture, les fréquentes catastrophes naturelles et l'instabilité socio-politique.

### **Objectifs et stratégies de développement du gouvernement**

8. Depuis la restauration de la démocratie en octobre 1994, la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté par la mise en valeur des ressources humaines, et le développement de l'agriculture et de l'infrastructure de base, figurent parmi les priorités absolues du gouvernement. Celles-ci sont prises en compte dans le Programme de redressement économique, qui a été massivement appuyé par la communauté internationale lors de la réunion du Groupe consultatif de la Banque mondiale tenue à Paris en janvier 1995. Elles coïncident en outre avec la mission du PAM, qui est de vaincre la faim, la malnutrition et la pauvreté. Depuis avril 1996, le gouvernement a adopté des mesures vigoureuses pour stabiliser la situation financière et parvenir à un accord avec le Fonds monétaire international (FMI) sur un programme de trois ans. Ce programme prévoit un taux de croissance positif de quatre pour cent par an et une inflation limitée à 5,3 pour cent au cours de la période 1998-99.

### **Politique du gouvernement en matière d'aide alimentaire**

9. Le Gouvernement haïtien considère l'aide alimentaire comme une ressource extrêmement précieuse en vue de réduire la pauvreté et de renforcer la sécurité alimentaire des familles les plus pauvres, comme l'énoncent explicitement le document de stratégie du Ministère de l'agriculture, des ressources naturelles et du développement rural, ainsi que le document de politique nationale de mai 1996 publié par l'Office national de coordination de la sécurité alimentaire créé en novembre 1995. Ces deux documents soulignent la nécessité de l'aide alimentaire, mais il convient de noter que pour éviter toute éventualité de perpétuation ou de



démobilisation, il est indispensable que les activités soutenues contribuent à améliorer durablement l'état nutritionnel. Lorsque l'on a recours à la formule vivres-contre-travail, elle devrait être mise en œuvre dans des zones où existent d'importants déficits vivriers, ou dans l'intervalle des récoltes. Les distributions de vivres devraient être bien ciblées, limitées dans le temps et viser des résultats spécifiques, qui soient réalisables et vérifiables. Par conséquent, sauf en cas d'urgence, l'aide alimentaire ne devrait pas servir à des distributions gratuites, mais être destinée essentiellement à accroître la production agricole, à mettre en valeur les ressources humaines et à sauvegarder les ressources naturelles. La monétisation employée sélectivement est aussi souhaitable pour renforcer l'impact de l'aide alimentaire. Les achats locaux de produits par les donateurs sont encouragés dans la mesure du possible pour stimuler encore la production locale.

### **Relation avec la Note de stratégie nationale (NSN), ainsi qu'avec les autres institutions des Nations Unies, les donateurs et les programmes des ONG**

10. En raison de la crise socio-politique et de la suspension de l'aide économique à Haïti, de 1991 à octobre 1994, le gouvernement a repoussé à plus tard l'élaboration d'une NSN. En l'absence d'une telle note, les organismes des Nations Unies et les Institutions de Bretton Woods vont procéder en 1997 à une évaluation commune de pays (ECP). Le programme de pays sera révisé à la lumière des conclusions auxquelles aboutira l'ECP.
11. La pauvreté est à ce point répandue en Haïti que l'aide de la plupart des donateurs a notamment pour objectif de soulager et de réduire la pauvreté. Les principales composantes de ces programmes sont la réforme de la politique macro-économique, accompagnée d'une dose massive d'ajustement structurel et de libéralisation des marchés, la mise en valeur des ressources humaines, le relèvement et le développement de l'agriculture, et la protection de l'environnement.
12. Le programme de pays du cinquième cycle du PNUD a été prorogé jusqu'en 1997, après quoi il sera remplacé par un Cadre de coopération avec les pays (CCP) d'une durée de trois ans (1998-2000). Le programme de l'UNICEF, qui couvre la période 1994-98, avec un financement total de 33,9 millions de dollars, vise à fournir des services de base dans les domaines suivants: nutrition, santé, éducation, eau potable, hygiène et assainissement, renforcement des organisations communautaires, et promotion du rôle des femmes et des droits de l'enfant. Le programme actuel du FNUAP, qui est dans sa phase finale, sera remplacé par un nouveau programme de pays 1997-99. CARE, Adventist Development and Relief Agency (ADRA) et le Service de secours catholique (SSC) ont toutes trois formulé des propositions de projets de développement (PPD) rebaptisées Propositions d'aide au développement (PAD) pour la période 1996-2000, à l'intention de 850 000 bénéficiaires. CARE met en œuvre le plus important programme d'aide alimentaire, qui se chiffre en moyenne à 12 millions de dollars par an.
13. L'assistance au développement que la communauté internationale s'est engagée à fournir au cours des trois prochaines années s'élève au total à 1,56 milliard de dollars répartis comme suit: Banque mondiale 365,3 millions de dollars; autres institutions financières (Banque interaméricaine de développement (BID)/FMI



691,1 millions de dollars; Nations Unies 99 millions de dollars; autres donateurs (USAID, Agence canadienne de développement international (ACDI), Japon et Union européenne) 405 millions de dollars. Les principales contraintes auxquelles se heurtent tous ces programmes sont la capacité d'absorption limitée, due à la faiblesse des institutions de contrepartie, et l'inefficacité de la coordination de l'aide. La prévention des catastrophes et la préparation à celles-ci font partie des programmes de sécurité des ONG internationales, de l'UNICEF, de l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS), du PAM et de la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge, avec la coordination de l'Office de pré-désastre et de secours.

## EVALUATION DES ACTIVITES PASSEES ET PRESENTES DU PAM EN HAÏTI

### Efficacité et efficience de l'aide alimentaire au développement destinée aux pauvres qui souffrent de la faim et en particulier aux femmes et aux enfants

14. Haïti reçoit une aide alimentaire du PAM depuis 1969. Jusqu'en 1996, quelque 170 000 tonnes d'aide alimentaire d'un coût total de 70,5 millions de dollars avaient été engagées, soit une moyenne de 6 300 tonnes par an. Le PAM a apporté son soutien à des projets de développement et à des projets d'action rapide pour le relèvement, les urgences et l'atténuation de l'impact des catastrophes. Au total, environ 140 000 tonnes ont été fournies à 17 projets de développement et environ 30 000 tonnes à six opérations d'urgence. Deux projets sont actuellement en cours d'exécution – Haïti 4111 "Soutien aux cantines scolaires dans le nord et le nord-est d'Haïti" et 5583 "Relèvement agricole et conservation des sols dans les zones montagneuses marginales", pour une valeur globale de 11,5 millions de dollars. En outre, deux opérations d'urgence – Haïti 5010.02 "Assistance aux groupes vulnérables, aux personnes déplacées et aux rapatriés" et 5539 "Assistance aux enfants de six mois à six ans souffrant de malnutrition dans l'agglomération de Port-au-Prince" sont actuellement en cours pour une valeur totale de 4,7 millions de dollars.
15. Dans le passé, l'assistance du PAM à Haïti était en grande partie destinée à faire face à des besoins d'urgence et à des catastrophes naturelles plutôt qu'à résoudre les problèmes à long terme comme la réduction de la pauvreté et de la sécurité alimentaire des ménages. Environ 40,3 pour cent de l'aide du PAM ont été affectés au soutien de la mise en valeur des ressources humaines (éducation, santé, soins maternels et infantiles) et 42 pour cent au soutien de l'agriculture et du développement rural par des activités vivres-contre-travail. Celles-ci ont été ciblées essentiellement sur les petits agriculteurs.
16. L'une des caractéristiques importantes des projets bénéficiant de l'aide du PAM est leur faible taille: leur coût moyen est de l'ordre de quatre millions de dollars. Nombre d'entre eux ont été conçus comme projets d'action rapide destinés à faire face à des catastrophes naturelles (sécheresses et cyclones/tempêtes tropicales). Les missions d'évaluation conduites dans le passé avaient conclu que malgré les inconvénients, l'aide du PAM s'intégrait bien dans les priorités de développement



du pays et contribuait à réduire la vulnérabilité des bénéficiaires ciblés. Les activités de mise en valeur des ressources humaines, qui exigeaient une logistique et un soutien technique moins importants en raison de leur implantation dans des zones soit urbaines soit plus accessibles, et qui ont reçu un important soutien financier d'autres donateurs (UNICEF, FNUAP, USAID) ont donné de meilleurs résultats, dans l'ensemble, que les projets de développement rural. S'agissant du ciblage des personnes très pauvres et des femmes, en particulier, il convient de noter que jusqu'au début des années 90 pratiquement aucun effort particulier n'avait été fait pour atteindre ces groupes. Jusqu'à ces derniers temps, le ciblage répondait davantage au désir d'augmenter la production agricole qu'à celui de réduire la pauvreté et d'améliorer la situation des filles et des femmes. En conséquence, il était axé sur les zones qui présentaient le plus fort potentiel de production agricole plutôt que sur les ménages et les zones les plus touchés par l'insécurité alimentaire. Depuis 1996, toutefois, l'aide du PAM a été ciblée davantage sur le nord et le nord-est, et sur les districts les plus pauvres de l'agglomération de Port-au-Prince.

### **Efficacité et efficacité de l'atténuation des effets des catastrophes**

17. Haïti est sujet aux catastrophes naturelles, qui mettent en danger une nombreuse population. D'après le rapport de 1993 sur les catastrophes naturelles dans le monde, établi par la Fédération internationale des sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant Rouge, 127 000 personnes en moyenne sont touchées chaque année par des catastrophes naturelles. Les sécheresses, cyclones, tempêtes tropicales et inondations posent un problème récurrent. En raison de leur grande pauvreté, la vaste majorité des haïtiens ne sont guère en mesure de faire face à ces catastrophes.
18. Les projets d'action rapide ont assuré les secours et le relèvement lors des catastrophes. Ils ont contribué à restaurer l'infrastructure et à soutenir les personnes en situation désespérée. Le gouvernement a créé l'Office de pré-désastre et de secours pour mobiliser et coordonner l'aide d'urgence. Manquant de ressources humaines et financières, celui-ci a été d'une efficacité limitée. Le programme de pays – comme les programmes des autres donateurs – fournit une aide visant à améliorer la préparation aux catastrophes naturelles et à en atténuer l'impact.

### **Expérience des autres donateurs**

19. L'aide du PAM, qui atteint en moyenne 6 350 tonnes par an, représente environ cinq pour cent de l'aide alimentaire totale accordée à Haïti. En 1995, celle-ci a dépassé 131 000 tonnes, soit 60 millions de dollars. Les principaux donateurs sont les Etats-Unis, au titre de la PL 480 - Titre II (75 000 tonnes) et de la PL 480 - Titre III (25 000 tonnes), dont l'aide est acheminée par CARE, ADRA et SSC; la Communauté européenne (15 000 tonnes); le Canada (6 000 tonnes); le Japon (5 000 tonnes); et la France (5 000 tonnes). Le Canada a toutefois décidé d'augmenter son aide alimentaire dans le cadre d'un nouveau programme de monétisation portant sur 30 000 tonnes de farine de blé par an. L'expérience de ces donateurs concorde avec celle du PAM en ce qui concerne les contraintes opérationnelles tenant à la lourdeur des formalités douanières, et à l'absence d'organisme gouvernemental de coordination de l'aide alimentaire jusqu'à la création, en juin 1996, du Bureau de coordination nationale de la sécurité alimentaire (CNSA).



20. La faiblesse des ministères centraux et des institutions de contrepartie du gouvernement a conduit plusieurs partenaires du développement à acheminer leur aide par l'intermédiaire de diverses ONG internationales et locales. Il existe en Haïti 180 ONG officiellement reconnues et au total plus de 700 y sont à l'œuvre. Depuis 1995, les principaux donateurs d'aide alimentaire ont opéré un important changement de politique. Ainsi, l'USAID a restreint son aide alimentaire et l'a réorientée des urgences vers le développement, réduisant le nombre des bénéficiaires de 1,2 million à 650 000. L'Union européenne a choisi de mettre l'aide alimentaire au service de la sécurité alimentaire nationale à long terme. Des stratégies telles que les achats locaux, les opérations triangulaires et l'intégration de l'aide alimentaire avec d'autres formes d'aide ont été adoptées. Tous les bailleurs d'aide alimentaire insistent sur la sécurité alimentaire, la réduction de la pauvreté, et la restauration et la sauvegarde de l'environnement.

### Conséquences pour le programme de pays proposé de l'expérience acquise et enseignements tirés

21. Le futur programme de pays du PAM sera axé sur les activités qui ont démontré leur efficacité pour atteindre les pauvres en Haïti. Dans le passé, les activités soutenues par le PAM portaient sur une multitude de secteurs dans le cadre de projets de développement rural polyvalents qui couvraient l'ensemble du pays. Les deux projets de développement actuellement en cours ne portent que sur deux secteurs – l'éducation et l'agriculture – et ils sont géographiquement plus concentrés. Les partenaires de l'aide alimentaire sont convenus en 1992 de se concentrer chacun sur une zone géographique particulière afin d'éviter de cibler les mêmes bénéficiaires. Le ciblage des zones les plus pauvres du pays et les modèles participatifs seront encore renforcés.

## ORIENTATION STRATEGIQUE DU PROGRAMME DE PAYS DU PAM

### Buts et objectifs

22. Les buts du programme de pays sont conformes au mandat du PAM et au SSP concernant Haïti. Ils correspondent également aux priorités de développement du gouvernement. Ces buts sont pris en compte dans les deux volets du programme:
- a) **mise en valeur des ressources humaines**, grâce à un soutien nutritionnel et à la fourniture de services éducatifs et sanitaires de base à l'intention des femmes et des enfants. L'aide alimentaire assurera un soutien nutritionnel immédiat et un transfert de revenus destiné à améliorer la sécurité nutritionnelle et alimentaire de la population bénéficiaire. Les enfants de six mois à cinq ans et leurs mères, qui sont les personnes les plus vulnérables dans les zones aussi bien urbaines que rurales, feront l'objet d'une attention particulière;
  - b) **développement de l'agriculture familiale** et réduction de l'insécurité alimentaire des pauvres, et en particulier des ménages dirigés par une femme, et des petits agriculteurs des zones montagneuses marginales. Ce volet est axé sur la construction de l'infrastructure essentielle, la restauration et la protection



des ressources naturelles, et le développement de systèmes de micro-irrigation destinés à permettre d'accroître la production vivrière.

### **Groupes et régions cibles**

23. Le volet développement agricole du programme de pays est ciblé sur les femmes pauvres pratiquant l'agriculture de subsistance dans les régions et les communautés les plus pauvres. Le PAM est déjà présent dans le nord, la région la plus pauvre du pays. Ses efforts resteront orientés dans cette direction. L'aide sera ciblée sur les mères, les enfants de six mois à cinq ans, et les enfants scolarisés provenant de ménages et de communautés pauvres, qui recevront un soutien nutritionnel, sanitaire et éducatif dans les zones du nord et dans l'agglomération de Port-au-Prince.

### **Collaboration avec les organismes des Nations Unies et les autres donateurs**

24. Sur la base des financements prévisibles de la part des organismes des Nations Unies et des autres donateurs, un certain nombre de partenariats stratégiques seront exploités comme il est indiqué dans les sections ci-dessous concernant les activités. Le PAM a instauré des liens étroits avec l'UNICEF, le FNUAP, le PNUD et la FAO, et il entend les maintenir. L'UNICEF participe à la production d'un aliment de sevrage appelé "AKAMIL" et destiné aux enfants souffrant de malnutrition, à la restauration de l'infrastructure scolaire et à la mise en place d'associations de parents. Le PNUD finance un projet de soutien technique – HAI/95/020/A/01/99 (PRODETER), mis en œuvre par la FAO, à l'appui du projet Haïti 5583 assisté par le PAM. Le FNUAP a fourni des fonds pour une étude de référence sur la fréquentation scolaire des filles dans le cadre du projet de cantines scolaires exécuté avec l'aide du PAM.
25. Le PAM continuera de collaborer étroitement avec SSC, CARE, ADRA, le Bureau de nutrition et développement (BND) et d'autres organismes internationaux. Il tient des réunions mensuelles de coordination de l'aide alimentaire à des fins de suivi et d'évaluation, ainsi que d'échange d'informations. CARE a accepté de fournir son assistance au PAM avec son système de suivi, de ciblage et d'évaluation de l'impact (MTIE). Il n'en résultera qu'une dépense minimale pour le PAM puisque les coûts fixes du système sont déjà couverts. L'adhésion aux engagements du PAM en faveur des femmes sera mentionnée dans les contrats, lettres d'accord et autres accords passés avec le gouvernement et les ONG chargées de l'exécution.



**RÉCAPITULATION DES ACTIVITÉS FONDAMENTALES ET COMPLÉMENTAIRES**  
(pour de plus amples détails, voir annexes I et II)

Activité	Catégorie	Donateur	Coût (million de dollars)	Durée (années)	Volume de l'aide (tonnes)	No. de bénéficiaires
No. 1	Fondamentale	PAM Gouvernement	15,6 0,7	5	20 000	45 600
No. 2	Fondamentale	PAM Gouvernement	15,4 1,0	5	18 200	77 500
No. 3	Fondamentale	PAM Gouvernement	3,6 4,0	5	34 500	18 000 (familles)
	<b>Total partiel</b>	<b>PAM</b>	<b>54,6</b>		<b>72 700</b>	
No. 1	Complémentaire	PAM	1,5	5	1 900	8 600
No. 2	Complémentaire	PAM	3,4	5	4 300	8 600
	<b>Total partiel</b>	<b>PAM</b>	<b>4,9</b>		<b>6 200</b>	
<b>Valeur totale du programme de pays</b>			<b>59,5</b>		<b>78 900</b>	

## PROGRAMME DES ACTIVITES DE PAYS

### Ressources et dispositif institutionnel du programme de pays

26. Le programme de pays est ciblé sur les mères et les enfants, et sur les ménages dirigés par une femme. Il comprend les trois activités fondamentales suivantes, qui comportent elles-mêmes des éléments principaux et complémentaires:

- a) santé et nutrition des mères et des enfants;
- b) éducation et nutrition de base (spécialement destinées aux filles et aux femmes); et
- c) production vivrière familiale et infrastructure.

Le niveau de ressources justifié dans le SSP était de 58,7 millions de dollars. Le programme de pays propose maintenant 59,5 millions de dollars répartis comme suit: 2,6 millions de dollars d'engagements courants et 52 millions de dollars pour les activités principales au cours de la période de cinq ans. Il faudrait 4,9 millions de dollars pour les activités complémentaires.

27. En dépit de cette importante augmentation, le programme de pays demeure réduit par rapport aux besoins effectifs des pauvres. Eu égard au rang de priorité élevé attribué par le gouvernement à la sécurité alimentaire, à la réduction de la pauvreté et à la protection des ressources naturelles, 43,3 pour cent des ressources totales sont affectés au soutien d'activités de développement rural et 56,7 pour cent à la mise en valeur des ressources humaines. Dans le premier élément, 12 pour cent



environ des ressources sont réservés à des activités liées aux urgences, qui sont destinées à réduire la vulnérabilité des ménages pauvres aux catastrophes naturelles et à l'insécurité alimentaire.

28. Chaque activité du programme sera mise en oeuvre soit par l'organisme gouvernemental responsable du secteur concerné, soit par un organisme des Nations Unies ou une ONG exécutant déjà un important programme dans ce secteur. Dans le second cas, l'aide alimentaire du PAM sera destinée à compléter l'assistance des autres donateurs à ce secteur.
29. Le Bureau de coordination nationale de la sécurité alimentaire récemment créé jouera un rôle essentiel d'orientation politique et opérationnelle dans l'exécution du programme. La participation des bénéficiaires à l'élaboration et à l'exécution des activités, destinée à les impliquer au maximum, et la coordination des différentes interventions seront aussi à l'ordre du jour. Le Bureau de coordination remplira les fonctions assignées au Comité consultatif national de l'aide alimentaire concernant la politique globale et l'orientation opérationnelle à l'usage du PAM et des autres bailleurs d'aide alimentaire.

### **Préparation du programme de pays**

30. Le PAM a mené plusieurs évaluations et examens préalables des projets bénéficiant de son aide au cours des cinq dernières années, tout comme l'USAID, l'ACDI et l'Union européenne en ce qui concerne leurs propres programmes d'aide alimentaire. Ces études ont guidé la préparation du présent programme de pays. L'orientation et les activités du programme de pays ont été définies de concert avec le gouvernement et examinées avec les principaux donateurs et ONG présents en Haïti. Le document énonce une stratégie commune adoptée par le Gouvernement haïtien et le PAM en vue d'utiliser l'aide alimentaire pour réduire la pauvreté, mettre en valeur les ressources humaines et augmenter la production vivrière au niveau des ménages.

## **ACTIVITE FONDAMENTALE NO.1: SANTE ET NUTRITION DES FEMMES ET DES ENFANTS**

### **Orientation stratégique**

31. L'objectif fondamental de cette activité menée en coopération avec l'UNICEF, l'OMS et certaines ONG, est de promouvoir l'accès aux services de santé de base et de fournir un soutien nutritionnel aux femmes enceintes et aux mères allaitantes, ainsi qu'aux enfants d'âge préscolaire souffrant de malnutrition.

### **Analyse des problèmes**

32. La malnutrition pose un grave problème de santé publique concernant les enfants d'âge préscolaire en Haïti. Selon la base de données de l'OMS sur la croissance des enfants et la malnutrition, une enquête nationale menée en 1994/95, 47 pour cent environ des enfants de moins de cinq ans présentaient un retard de croissance modéré (32 pour cent) à grave (15 pour cent), et une insuffisance pondérale grave (huit pour cent) à modérée (28 pour cent). Les pourcentages du retard de croissance



et de l'insuffisance pondérale sont un peu plus élevés chez les filles. En outre, de nombreux enfants souffrent déjà de malnutrition à la naissance, comme il ressort de la très forte incidence de faible poids à la naissance (plus de 15 pour cent) qui est due essentiellement à la mauvaise alimentation des mères pendant ou avant la grossesse. De surcroît, près de 40 pour cent des femmes enceintes souffrent d'anémie. La malnutrition, les maladies diarrhéiques et les affections respiratoires sont les principales causes de mortalité infantile.

33. Le taux de mortalité infantile est estimé à 80 pour mille naissances vivantes (taux le plus élevé relevé dans les Amériques), celui de la mortalité des enfants de moins de cinq ans est de 130 pour mille, et le taux de mortalité maternelle est de 460 pour 100 000 naissances vivantes.
34. Pour répondre à ces besoins humains, le gouvernement a lancé un programme national d'amélioration nutritionnelle qui comprend les éléments suivants:
  - a) surveillance de la croissance des enfants; b) fourniture de services de santé et d'éducation à la nutrition; c) mise en place d'un système de soins de santé préventifs visant à améliorer la santé et l'état nutritionnel des participants grâce à l'administration de vitamines, de sels minéraux et de compléments alimentaires; et d) aiguillage des enfants et des mères vers d'autres centres médicaux en cas de complications.

### **Objectifs et résultats escomptés**

35. Dans le cadre de ce programme, l'alimentation complémentaire a pour objectif d'améliorer l'état nutritionnel et sanitaire des enfants d'âge préscolaire souffrant de malnutrition modérée à grave dans les zones marginales de l'agglomération de Port-au-Prince et dans les régions du nord, ainsi que de promouvoir une meilleure couverture sanitaire.

### **Rôle et modalités de l'aide alimentaire**

36. Les rations alimentaires du PAM serviront: a) de moyen d'inciter les enfants souffrant de malnutrition, les femmes enceintes et les mères allaitantes à fréquenter régulièrement les centres de santé; b) de soutien alimentaire destiné à atténuer immédiatement la malnutrition chez les enfants d'âge préscolaire, les femmes enceintes et les mères allaitantes; et c) de transfert de revenu au profit des familles pauvres.

### **Stratégie d'exécution**

37. Cette activité prolonge l'intervention réussie menée dans le cadre de l'opération d'urgence Haïti 5539 - "Alimentation supplémentaire d'urgence au profit des enfants d'âge préscolaire de Port-au-Prince". Cette opération a été mise en œuvre par le Ministère de la santé publique et de la population, l'UNICEF et le PAM, de décembre 1994 à septembre 1996.
38. L'activité sera exécutée par le Ministère de la santé et de la population en coopération avec l'Association of Private Health Workers (AOPS), qui rassemble 14 ONG établies dans les régions de Gonave, du Plateau central et du nord. Le PAM fournira des céréales, des haricots et des micronutriments pour la préparation d'AKAMIL, aliment composé de trois quarts de maïs et d'un quart de haricots. En



moyenne et selon leur état nutritionnel, les enfants toucheront tous les deux jours un sac d'une livre d'AKAMIL. Chaque sac fournira 1 660 calories et 80 grammes de protéines. Les aliments mélangés seront enrichis avec des micronutriments. Le PAM fournira aussi de la farine de maïs enrichie au soja, du poisson ou de la viande en boîte, de l'huile végétale et des haricots, qui seront distribués aux femmes enceintes et aux mères allaitantes souffrant de malnutrition. Les produits seront livrés aux centres de santé par une ONG chargée de la logistique et de la supervision de cette activité.

### **Participants et avantages escomptés**

39. Cette activité est ciblée sur les régions les plus pauvres du pays, où la prévalence de la malnutrition est la plus forte. Les bénéficiaires seront les enfants d'âge préscolaire, les femmes enceintes et les mères allaitantes souffrant de malnutrition. L'aide du PAM sera accordée à une centaine de centres de santé de Port-au-Prince et à 150 centres des régions du nord. Au total, 6 800 femmes enceintes et 6 800 mères allaitantes recevront quotidiennement 300 grammes de farine de maïs enrichie au soja, 30 grammes de légumes secs, 30 grammes d'huile végétale et 30 grammes de poisson/viande en boîte. Cette activité bénéficiera aussi à 32 000 enfants d'âge préscolaire par an, dans les zones pauvres/rurales et les bidonvilles de Port-au-Prince.
40. Les bénéficiaires auront accès à des services médicaux, ainsi qu'à une éducation sanitaire et nutritionnelle. La contribution nutritionnelle du PAM représentera une part importante de l'ensemble des services destinés à améliorer la santé et l'état nutritionnel des bénéficiaires.

### **Appui, coordination et suivi et évaluation**

41. L'AOPS, l'UNICEF, l'OMS, l'USAID et le Ministère de la santé fournissent déjà un appui technique, des fonds et du matériel pour cette activité dans les centres de santé ciblés. L'UNICEF fournira en outre son assistance pour le suivi et l'évaluation de cette activité en coopération avec le gouvernement, le PAM et l'OMS. Des évaluations régulières porteront sur les indicateurs de la santé et de la nutrition, l'allocation des ressources par le gouvernement et les autres partenaires, la distribution des vivres et les progrès des bénéficiaires dans les domaines de l'éducation nutritionnelle et des soins aux enfants. Le PAM prendra en charge 100 pour cent des dépenses de transport intérieur, d'entreposage et de manutention (TIEM), estimées à 90 dollars par tonne.
42. L'UNICEF, l'OMS et l'USAID (CARE, ADRA, SSC) travaillent déjà au niveau national dans le domaine de la santé maternelle/infantile et de la planification de la famille. Ces organisations participent à des programmes de vaccination, à la lutte contre les maladies diarrhéiques et les affections respiratoires aiguës, à la promotion de l'allaitement maternel, à la planification familiale, à la récupération nutritionnelle, à la formation, au recyclage, à la fourniture de matériel pour les sages-femmes, aux centres de santé, aux soins prénatals et aux accouchements, et à la prévention des maladies sexuellement transmissibles.
43. Quatre volontaires nationaux des Nations Unies (VNU) seront désignés pour aider à gérer le projet dans les centres de santé ciblés. Le coût de ces volontaires sera d'environ 6 000 dollars par personne et par an. Des informations sur



l'utilisation des produits fournis au titre de l'aide alimentaire seront rassemblées chaque mois en liaison avec les rapports fournis par les points de distribution. Des rapports trimestriels et semestriels seront également établis sur la base de visites périodiques sur le terrain.

### Estimation des coûts

44. Cette activité nécessitera, pour la période de cinq ans, 20 000 tonnes de produits alimentaires, comprenant des haricots noirs, de la farine de maïs enrichie au soja, de l'huile, des haricots rouges, du poisson et des aliments mélangés enrichis en micronutriments (AKAMIL). La contribution du PAM est estimée à 15,6 millions de dollars. Le gouvernement fournira 660 000 dollars et l'UNICEF 40 000 dollars pour le suivi et l'évaluation.

## ACTIVITE FONDAMENTALE NO.2: EDUCATION ET NUTRITION DE BASE (SPECIALEMENT DESTINEE AUX FEMMES ET AUX FILLES)

### Orientation stratégique

45. Le projet est ciblé sur les régions où l'insécurité alimentaire, la pauvreté et les besoins éducatifs atteignent leurs plus hauts niveaux. L'aide du PAM apporte un soutien aux stratégies gouvernementales visant l'éducation: elle servira à assurer la fréquentation scolaire régulière et à prévenir les abandons, à améliorer la capacité d'acquisition des connaissances et la satisfaction des besoins en micronutriments des enfants, à renforcer l'éducation des filles et les liens entre l'école et la communauté.

### Analyse des problèmes

46. Le secteur de l'éducation en Haïti est l'un des moins développés du monde. Plus de 70 pour cent des adultes sont analphabètes (alors que la moyenne est de 13 pour cent pour l'ensemble de l'Amérique latine et des Caraïbes) et le taux net des inscriptions à l'école primaire est estimé à 44 pour cent seulement (contre une moyenne régionale de 88 pour cent). En milieu rural, seul le quart environ des enfants qui ont l'âge voulu fréquentent effectivement l'école primaire. En outre, ceux qui sont inscrits ont de fortes chances de redoubler ou d'abandonner. Selon des calculs établis en 1991/92, sur 1 000 enfants qui entraient à l'école primaire, 434 seulement atteignaient la sixième année et pas plus de 288 étaient admis dans l'enseignement secondaire.
47. Au niveau national, Haïti a accompli des progrès satisfaisants vers l'égalité entre les garçons et les filles. En ce qui concerne les inscriptions et la fréquentation dans l'enseignement primaire, la proportion des filles inscrites a atteint environ 48 pour cent de l'effectif national, et la fréquentation quotidienne est presque égale pour les filles et les garçons. L'écart entre les sexes se creuse en revanche dans les zones rurales pauvres, où les filles doivent s'occuper de tâches domestiques (corvées d'eau et de bois, préparation des repas et garde des petits). Ces corvées nuisent aux résultats scolaires des filles, car elles sont la cause d'arrivées tardives à l'école et empiètent le soir sur le temps disponible pour les leçons et les devoirs.



48. L'analphabétisme demeure un problème majeur, trois Haïtiens sur quatre ne sachant ni lire ni écrire. L'écart d'alphabétisation entre les adultes des deux sexes est passé de un à cinq pour cent au cours des 10 dernières années et la situation est pire encore en milieu rural pauvre. Les femmes analphabètes, qui dirigent les ménages les plus pauvres, ont peu de temps disponible pour s'alphabétiser car elles doivent faire de longues journées de travail pour subvenir aux besoins de leur famille. Selon des données récentes, les filles sont particulièrement exposées à l'analphabétisme car elles quittent souvent l'école rurale lorsqu'elles se marient, tombent enceintes ou traversent des période difficiles.
49. Indépendamment des restrictions à l'accès mentionnées ci-dessus, les services éducatifs offerts aux Haïtiens sont aussi de qualité médiocre, en particulier sur le plan de l'infrastructure scolaire. La plupart des bâtiments scolaires sont en mauvais état, n'ont pas de toiture et manquent de mobilier, et les salles de classe, insuffisamment nombreuses, sont surpeuplées.

### Objectifs et avantages escomptés

50. L'**objectif à long terme** est d'aider les femmes et les enfants pauvres à satisfaire leurs besoins en matière d'éducation de base et d'alphabétisation, tels que définis dans le Plan national du gouvernement pour l'éducation et la formation.
51. Les **objectifs spécifiques et les avantages escomptés du programme principal** dans le nord et le nord-est et dans l'agglomération de Port-au-Prince sont les suivants: a) contribuer à stabiliser la fréquentation et à empêcher les abandons pour 42 500 filles et 35 000 garçons de l'enseignement primaire; b) améliorer la capacité de concentration et d'acquisition des connaissances de ces élèves en soulageant leur faim à court terme; c) renforcer l'intégration des écoles aidées dans leur environnement communautaire; et d) améliorer la satisfaction des besoins en micronutriments des élèves susmentionnés en leur fournissant une boisson enrichie et un traitement contre les parasites intestinaux.
52. Les **objectifs spécifiques et les avantages escomptés du programme complémentaire** dans les régions bénéficiant de l'aide du PAM sont les suivants: a) appuyer des programmes d'alphabétisation au profit de 2 600 femmes, 4 500 filles et 1 500 garçons, qui n'ont pas accès à des services d'éducation réguliers; b) soutenir la remise en état des écoles sur une base communautaire et durable.
53. L'**assistance de base du PAM** continuera d'avoir pour rôle de venir en aide aux familles défavorisées du nord, du nord-est et de l'agglomération de Port-au-Prince, grâce à l'élargissement de l'aide actuelle du PAM aux cantines scolaires. Le projet Haïti 4111 lancé en octobre 1992 s'achèvera en octobre 1998. L'aide future visera à atténuer les carences alimentaires et la faim à court terme, et à assurer un transfert de revenu destiné à améliorer la fréquentation scolaire et à réduire les abandons par une aide aux cantines.
54. Le **rôle de l'aide complémentaire du PAM** visant à soutenir des stratégies novatrices dans les zones défavorisées bénéficiant de l'aide du PAM consistera: a) à inciter les parents à décharger les filles d'une partie des travaux domestiques qui leur sont confiés; b) à apporter un soutien alimentaire aux femmes pauvres, analphabètes et exposées à des risques nutritionnels, ainsi qu'aux enfants qui ne



fréquentent pas l'école (spécialement les filles, qui en sont empêchées pour des raisons économiques et domestiques); c) à inciter les femmes et les enfants à suivre des cours d'alphabétisation informels dans leur communauté; d) à attirer des volontaires pour dispenser ces cours d'alphabétisation; et e) à offrir une rémunération sous forme d'une ration vivres-contre-travail aux membres de la communauté qui entreprennent des activités destinées à améliorer les bâtiments scolaires et l'infrastructure essentielle d'approvisionnement en eau potable et d'assainissement.

55. Les **modalités de l'aide principale** prévoient la fourniture dans les écoles d'un repas chaud par jour (dans le nord et le nord-est) ou d'une collation (à Port-au-Prince), servi pendant la pause en milieu de matinée pour soulager la faim à court terme (ou à l'entrée en classe pour les écoles fonctionnant l'après-midi).
56. Les **modalités de l'aide complémentaire** prévoient: a) pour les cours d'alphabétisation, une ration familiale pour les participantes pendant 80 jours, une ration individuelle sèche à emporter pendant 160 jours pour les filles et une ration familiale pour 390 femmes adultes volontaires pour l'alphabétisation; et b) pour les travaux de remise en état à base communautaire, la fourniture de vivres-contre-travail à 8 600 femmes pendant 80 journées de travail.

### Stratégie d'exécution

57. La responsabilité générale de l'exécution incombera au Ministère de l'éducation par l'intermédiaire de l'unité de gestion du projet No. 4111, basée à Cap-Haïtien. L'unité continuera à se charger des livraisons aux sites participants en sous-traitant avec des sociétés de transport locales. Elle recevra un appui du bureau du PAM en Haïti afin d'améliorer sa capacité de gestion administrative et financière. A Port-au-Prince, la collation sera préparée et livrée par ADRA.
58. Les comités de gestion créés dans chaque école bénéficiant de l'aide assumeront des responsabilités supplémentaires et auront des pouvoirs de décision, afin de permettre à l'unité de gérer un plus large assortiment de produits alimentaires, d'améliorer le contrôle de la qualité sur les sites d'activité et de mieux adapter les activités aux besoins. Ces comités seront composés principalement de femmes.
59. La mise en œuvre du programme complémentaire, y compris la gestion des produits alimentaires du port de déchargement à la livraison aux communautés participantes, sera confiée à l'unité de gestion de chaque activité fondamentale, avec l'appui de l'unité de gestion de Cap-Haïtien. Le volet alphabétisation sera mis en œuvre par le Ministère de l'éducation, de concert avec l'UNESCO et l'UNICEF. La remise en état des écoles sera exécutée par le Fonds d'assistance économique et sociale (FAES), avec un financement de la BID qui couvrira le coût des matériaux et de l'outillage. La boisson enrichie sera préparée à partir d'aliments mélangés produits localement.

### Participants et avantages escomptés

60. Cette activité intéressera 54 450 femmes et filles, et 40 250 garçons, soit au total 94 700 participants pour les programmes principal et complémentaire. Elle sera ciblée essentiellement sur les écoles primaires du secteur public dans les zones les



plus défavorisées des districts du nord et du nord-est, ainsi que de l'agglomération de Port-au-Prince.

### **Appui, coordination et suivi et évaluation**

61. Le volet cantines scolaires du programme principal est un élargissement du projet No. 4111, qui fournit actuellement des repas et des collations aux enfants pauvres dans les écoles du nord et du nord-est, ainsi que de l'agglomération de Port-au-Prince. La proposition d'un élargissement de quatre ans qui débiterait en octobre 1998 est à l'examen. Elle s'appuierait sur les opérations du suivi par contact avec les bénéficiaires menées dans les zones les plus pauvres du nord, du nord-est et de l'agglomération de Port-au-Prince en juin 1996 avec l'assistance de l'USAID, et des ministères de la santé, de l'éducation, de la planification et de l'agriculture. Le programme complémentaire sera exécuté dans les zones où les trois activités fondamentales du PAM seront mises en œuvre, de manière à renforcer l'impact de l'aide alimentaire du PAM.

### **Estimation des coûts (PAM, gouvernement et autre assistance)**

62. Cette activité fondamentale nécessitera 24 400 tonnes de produits - 18 200 pour le programme principal et 6 200 pour le programme complémentaire. Le coût pour le PAM est estimé à 20,3 millions de dollars, et le gouvernement fournira 950 000 dollars.

## **ACTIVITE FONDAMENTALE NO.3: PRODUCTION VIVRIERE FAMILIALE ET INFRASTRUCTURE**

### **Orientation stratégique**

63. Cette activité a pour objectif d'améliorer la sécurité alimentaire des familles pauvres des zones montagneuses marginales par une augmentation de la production vivrière et par des mesures de conservation des sols. Les activités liées aux urgences recevront un soutien en vue de la construction ou de la remise en état de l'infrastructure dans le nord-est et dans les autres zones sujettes aux catastrophes. Une aide alimentaire directe, indispensable pour assurer la sécurité alimentaire immédiate par des activités vivres-contre-travail et des initiatives destinées à créer de nouvelles sources de nourriture et de revenus, sera nécessaire à cet effet.
64. La participation de la population est essentielle pour que les activités vivres-contre-travail débouchent sur des résultats durables. L'expérience acquise et les enseignements tirés du projet No. 5583 - "Relèvement agricole et conservation des sols dans les zones montagneuses marginales" montrent que la formule vivres-contre-travail est acceptée par les communautés exposées à l'insécurité alimentaire et résolues à améliorer leurs conditions de vie.

### **Analyse des problèmes**

65. La pauvreté et l'insécurité alimentaire sont omniprésentes dans les zones montagneuses marginales d'Haïti. On estime que 85 pour cent de la population de ces régions vit en dessous du seuil de pauvreté. La production vivrière y est une



activité de subsistance qui ne couvre que 48 pour cent des besoins des ménages. Cette situation est attribuée à divers facteurs, dont les plus importants sont les suivants:

- a) la topographie et la fragilité des sols (aux trois quarts montagneux) conjuguées à la pression démographique, qui obligent les agriculteurs à mettre en culture de nouvelles terres fragiles dans les zones montagneuses;
- b) les conditions climatiques qui engendrent périodiquement d'intenses précipitations, des cyclones, des tempêtes tropicales, des inondations et des sécheresses dans certaines zones;
- c) l'utilisation de bois de feu et de charbon de bois comme principales sources d'énergie et comme ultime source de revenus, aboutissant à la destruction du couvert forestier;
- d) l'application de techniques agricoles médiocres et l'absence de méthodes d'élevage pratiques et efficaces, qui conduisent à la dégradation de l'environnement;
- e) l'insuffisance des services agricoles de soutien sur le terrain et, jusqu'à récemment encore, une négligence générale du secteur agricole; et enfin
- f) la faible superficie des exploitations agricoles, qui nuit à l'efficacité de la production.

### **Objectifs et avantages escomptés**

66. L'activité No. 3 a pour objectif d'aider les ménages les plus pauvres à augmenter leur production vivrière pour satisfaire les besoins de consommation immédiats. L'un des objectifs immédiats est de donner aux ménages vulnérables un plus large accès à la nourriture. En moyenne, 50 pour cent des rations alimentaires et des bénéfiques globaux seront destinés aux femmes.
67. Le deuxième objectif immédiat est de fournir aux agriculteurs un appui technique et une formation en matière de conservation des sols et de méthodes de production, ainsi que d'exploitation durable des ressources communautaires de façon à améliorer la sécurité alimentaire grâce à des activités créatrices de revenus. Ces activités donneront aux femmes la possibilité de gagner leur vie, renforceront leurs capacités et assureront leur participation active aux décisions et à l'exécution des activités. Dans les zones ciblées, elles amélioreront la condition des femmes en réduisant le temps passé à la préparation de la nourriture, et aux corvées d'eau et de bois.

### **Rôle et modalités de l'aide alimentaire**

68. Le déficit vivrier, le manque de ressources publiques pour créer des emplois à l'intention des chômeurs et le caractère saisonnier des travaux agricoles, donnent à l'aide alimentaire un avantage comparatif par rapport aux autres types d'assistance. La fourniture de rations du PAM aux bénéficiaires participant à ces activités assurera un transfert direct de revenus. L'aide alimentaire est automatiquement ciblée sur une population qui ne connaît la sécurité alimentaire que trois à quatre mois par an et qui vit sous la menace permanente de la malnutrition.



## Stratégie d'exécution

69. Cette activité sera mise en œuvre par la Division de la conservation des sols et des affaires sociales du Ministère de l'agriculture et des ressources naturelles, avec l'assistance technique du Projet de défense et restauration des terres (PRODETER) financé par le PNUD et exécuté par la FAO. Le PAM assure le soutien logistique et le suivi en faisant appel à des volontaires des Nations Unies financés par des contributions bilatérales ou par la monétisation.
70. Le PAM et la FAO ont mené en commun un examen de la gestion du projet afin d'en améliorer l'exécution et de renforcer la participation aux activités des communautés et du gouvernement. Cet examen a fait apparaître un certain nombre de problèmes liés à la faiblesse de la structure de gestion de l'unité d'exécution et au soutien financier limité fourni par le Ministère de l'agriculture aux activités du projet. A la suite de cet examen, le Ministère a pris des mesures destinées à remédier aux faiblesses de la gestion et du financement du projet.
71. L'un des aspects essentiels de cette activité est l'approche participative qu'elle met en œuvre. Les communautés ont elles-mêmes mis en place, dans chaque zone d'intervention, un Conseil de gestion de la participation chargé de définir, d'organiser, d'exécuter et de suivre les interventions prioritaires visant à accroître la production vivrière, et à améliorer ou à réaliser la conservation des sols, l'adduction d'eau et l'infrastructure routière. Les conseils, dans la mesure où ils se composent de représentants légitimes de tous les secteurs de la communauté, assurent dans chaque zone la coordination et l'exécution de toutes les activités.
72. Des ONG, telles que Secours permanent aux rapatriés (SPR) et Groupe de recherche et d'appui au Farwest (GRAF), aideront directement les organisations communautaires à organiser et à exécuter les activités. La participation des ONG sera facilitée par l'établissement de lignes directrices qui définiront les rôles, les responsabilités et les accords passés entre le Ministère de l'agriculture, les ONG et le PAM, ainsi que les mécanismes concernant les rapports et le suivi. Des dispositions analogues seront aussi négociées avec le Bureau de soutien des projets des Nations Unies (UNOPS) pour le nord-ouest. Le centre de formation de Limbe assurera la formation des agriculteurs dans les domaines de la production vivrière, de la conservation des sols, de l'agroforesterie et d'autres pistes de développement.
73. **Programme de préparation aux catastrophes.** Une allocation annuelle de 1 000 tonnes de produits, avec le même barème de rations et la même approche, est prévue pour les cinq années que durera le programme de pays. La préparation aux catastrophes devrait être assurée par des activités vivres-contre-travail, dans le cadre d'une approche participative impliquant les communautés. Ce programme a pour principal objectif d'atténuer l'impact des catastrophes et d'organiser la prévention dans les zones exposées d'Haïti.

## Bénéficiaires et avantages escomptés

74. Depuis leur démarrage en avril 1996, environ 15 000 bénéficiaires au total, dont 60 pour cent de femmes rurales pauvres, ont participé aux activités du projet. Le nombre de bénéficiaires devrait atteindre le chiffre de 20 000 au cours de la troisième année, soit au total 100 000 bénéficiaires directs et indirects. Les zones retenues pour le projet sont toutes des zones montagneuses marginales du nord et



de l'ouest, où le niveau de vie est inférieur à la moyenne nationale. Outre qu'ils améliorent la sécurité alimentaire immédiate, les rations alimentaires et les intrants agricoles contribuent à la conservation des sols et au développement de l'infrastructure rurale dans les communautés où des activités ont été entreprises. Les connaissances techniques acquises par les bénéficiaires, grâce à la formation dispensée, leur permet d'exploiter leurs terres de façon plus productive, ce qui leur assure des perspectives de gains à long terme. L'approche participative aura aussi d'importantes retombées sociales en ravivant l'esprit communautaire et en permettant le rétablissement des institutions communautaires, économiques et sociales. De surcroît, ces activités amélioreront la situation nutritionnelle et économique des femmes, qui en sont les principales bénéficiaires. Au cours d'une période initiale de deux ans, elles seront les bénéficiaires directes d'au moins 40 pour cent des actifs créés ou des bénéfices engendrés, et ce chiffre passera à 60 pour cent pendant les trois dernières années, soit une moyenne de 50 pour cent.

### **Appui, coordination et suivi et évaluation**

75. Le PAM coopérera avec l'UNOPS, le GRAF, German Agro Action, CARE et d'autres partenaires du développement présents dans la zone du projet, pour l'exécution des activités vivres-contre-travail destinées à développer la production vivrière et l'infrastructure. Le Bureau du PAM dans le pays coordonnera les rapports sur tous les indicateurs de suivi et évaluera l'impact global sur la sécurité alimentaire. La Division de la conservation des sols et des affaires sociales du Ministère de l'agriculture supervisera les travaux et suivra les progrès et les résultats des ONG chargées de l'exécution. Une évaluation sera exécutée en 1999 à l'achèvement de la phase en cours, afin de déterminer la contribution du projet à la sécurité alimentaire des communautés ciblées.

### **Estimation des coûts (PAM, gouvernement et autre assistance)**

76. Cette activité exigera 34 500 tonnes de produits, dont 1 873 sont déjà financées dans le cadre du projet en cours. Son exécution est envisagée en deux temps. La première tranche comprendra, au cours de la période 1998-99, une distribution annuelle directe de 4 250 tonnes et, au cas où les fonds viendraient à manquer, la monétisation de 750 tonnes d'huile végétale ou d'autres produits non locaux. La seconde comprendra une distribution annuelle de 6 375 tonnes de produits et la monétisation de 1 125 tonnes d'huile végétale ou l'octroi de fonds pour répondre aux besoins opérationnels de l'activité au cours de la période 2000-2002. Le coût pour le PAM est estimé à 23,6 millions de dollars, le gouvernement fournissant quatre millions de dollars au titre de la participation aux coûts.

## **PROBLEMATIQUE ET RISQUES**

### **Hypothèses concernant l'environnement politique, les institutions nationales et les partenaires de l'aide**

77. Les hypothèses relatives à l'environnement politique concernent notamment la réalisation d'un large consensus national sur la réforme politique, la participation de la population aux initiatives de développement, la décentralisation, la capacité



des ONG et des communautés locales à exécuter les activités, et enfin le fonctionnement du Comité national de la sécurité alimentaire.

### **Risques et conditions essentielles de l'exécution**

78. Les problèmes clés qui risquent d'entraver l'exécution du programme de pays sont la pénurie de ressources et la faible capacité opérationnelle du gouvernement. Ces facteurs doivent nécessairement être compensés par une planification gouvernementale et un renforcement des capacités. Le PAM estime qu'une stratégie d'aide alimentaire efficace ne peut être mise en œuvre que si une étroite coordination est maintenue entre le gouvernement et les différents bailleurs d'aide alimentaire. Un ciblage efficace de l'aide alimentaire sur les plus pauvres et les plus démunis est indispensable pour atteindre les principaux objectifs du programme de pays et du mandat du PAM. Une évaluation à mi-parcours du programme de pays permettra de mesurer les résultats obtenus. En outre, les contributions des donateurs dépendent de nombreux facteurs qui ne relèvent pas de ce programme de pays. Parmi les autres risques à mentionner, le PAM pourrait ne pas être en mesure de financer complètement ce programme, ce qui exigerait des ajustements en fonction des ressources dont il disposerait.
79. Comme on l'a indiqué ci-dessus, les perspectives de croissance économique limitées, jointes à une assiette fiscale réduite et à un faible taux de recouvrement des impôts, risquent d'empêcher le gouvernement de mobiliser les ressources humaines et financières nécessaires à la pleine utilisation des produits alimentaires fournis. Des accords de participation aux coûts avec d'autres organismes des Nations Unies tels que l'UNICEF, le FNUAP et le PNUD ou avec des donateurs bilatéraux pourraient contribuer à résorber le manque de ressources. Le taux de rotation élevé du personnel de contrepartie des ministères ou des services gouvernementaux chargés de l'exécution, dû à une situation politique mouvante, pourrait aussi affecter le rythme des progrès, voire l'exécution elle-même.
80. Les projets qui bénéficient de l'aide du PAM en Haïti sont ciblés sur les pauvres des zones les plus pauvres, ce qui rend l'exécution problématique. Le programme de pays accorde une plus grande importance à la sécurité alimentaire, grâce à une sélection minutieuse des zones cibles, et à la durabilité, par une participation renforcée des communautés/populations (spécialement les femmes), une plus grande coopération avec les ONG internationales et locales, et par la formation et la création d'actifs à long terme propres à améliorer les conditions de vie des bénéficiaires. Le principal risque qui menace l'amélioration durable de la sécurité alimentaire est l'appropriation des activités non pas par les bénéficiaires eux-mêmes, mais par des dirigeants communautaires autodésignés, et par la perception de l'aide alimentaire non pas comme une incitation mais comme un salaire, qui devrait par conséquent être calculé au taux du marché.



## GESTION DU PROGRAMME

### Examen préalable

81. Les activités du présent programme de pays seront formulées conformément au cycle des projets du PAM, et ajustées, le cas échéant, pour prendre en compte toute délégation de pouvoirs.

## EXECUTION DU PROGRAMME

### Autorités chargées de la coordination et de l'exécution

82. La responsabilité de la gestion, et du suivi et de l'évaluation de l'impact du programme incombera au gouvernement, qui bénéficie de l'appui du bureau du PAM dans le pays. Deux unités de gestion des projets ont déjà été créées pour chaque activité fondamentale du programme, une pour le volet développement rural, l'autre pour le volet cantines scolaires.

### Participation des bénéficiaires

83. La participation effective des communautés et l'adaptation des activités à leurs besoins seront systématiques. Le bureau du PAM dans le pays veillera à ce que ces objectifs soient atteints. A cet effet, il fera appel à un réseau d'ONG locales qui ont bonne réputation et ont fait la preuve de leur capacité à fournir un soutien adéquat pour l'exécution des activités.
84. La quasi-totalité des participants et des bénéficiaires de l'activité No. 1 seront des femmes et des enfants. Un effort sera fait pour faire participer les femmes qui fréquentent les centres de santé à la fourniture de services sanitaires et nutritionnels et à la transmission au nouveaux bénéficiaires des connaissances et de l'expérience qu'elles auront acquises concernant la façon d'améliorer l'état de santé et de nutrition de leurs enfants. Les bénéficiaires de l'activité No. 2 recevront une formation à l'exploitation productive des terres et aux techniques agricoles. Un effort spécial sera fait pour aider les ménages dirigés par une femme à améliorer leur sécurité et leurs actifs. Les ONG et organismes gouvernementaux chargés de l'exécution et de la collaboration devront prévoir des femmes dans les activités. Une formation concernant la problématique hommes-femmes sera dispensée aux autorités du projet, afin d'assurer que les femmes participent aux décisions. Au moins 60 pour cent des ressources du programme de pays seront directement ciblées sur les femmes.

### Dispositifs de logistique de l'aide alimentaire

85. Jusqu'en janvier 1997, les services de logistique de l'aide alimentaire étaient assurés par l'Office national d'appui au Programme alimentaire mondial (ONAPAM) et complétés par des contrats de sous-traitance avec le secteur privé et les ONG participantes. Depuis cette date, ils sont entièrement confiés au secteur privé et aux ONG participantes, d'où une plus grande efficacité et un meilleur rapport coût-efficacité. Le bureau du PAM dans le pays joue un rôle accru dans ce



domaine avec des résultats satisfaisants. Le passage en douane des marchandises s'est accéléré et il faut actuellement moins de 10 jours à compter de la date d'arrivée pour dédouaner les produits et les livrer aux entrepôts. D'importantes économies de temps et d'argent ont été réalisées grâce à la livraison directe des produits alimentaires au port le plus proche des zones d'exécution.

### **Accords d'échanges de produits**

86. Des accords de vente locale ont déjà lieu, et le bureau dans le pays a acquis de l'expérience et beaucoup appris dans ce domaine. La monétisation sera pratiquée en étroite coordination avec les ministères de la planification, des finances, du commerce et de l'agriculture, selon un calendrier, un rythme et des quantités définies pour éviter les effets de substitution sur le marché et les répercussions négatives sur la production locale. Coopération économique canadienne internationale (CECI), qui a une grande expérience de la monétisation, prêtera son assistance. Des achats locaux de produits seront également expérimentés. Les accords de vente locale seront établis et les acheteurs identifiés avant la livraison des produits. Dans ces conditions, la vente des produits pourra se faire à des prix satisfaisant au critère de coût-efficacité. Inversement, la vente locale pourrait être remplacée par un apport de fonds destinés à financer les coûts de soutien directs. C'est une option moins lourde et qui exige moins de temps, tout en étant dans la plupart des cas plus économique.

### **Objectifs de travail annuels et affectation des ressources**

87. Les projets vivres-contre-travail reposent sur les plans de travail annuels des services chargés de l'exécution, et les allocations de ressources du PAM se conformeront strictement à ces plans. Les allocations de ressources seront décidées dans le pays lorsque le niveau annuel des ressources disponibles pour le programme de pays sera connu. Ce sera le bureau du PAM dans le pays qui s'en chargera en accord avec le ministère compétent et le CNSA. Pour chaque activité, une procédure analogue débouchera sur l'approbation du CNSA.

---

## **SUIVI ET VERIFICATION DES COMPTES DU PROGRAMME**

### **Dispositif institutionnel**

88. Les projets bénéficiant de l'aide du PAM en Haïti appliquent le système normal de rapports. La capacité institutionnelle étant limitée, le bureau du PAM dans le pays aide les unités de gestion à établir les rapports. Il fournit aussi des volontaires nationaux pour le suivi et l'évaluation des activités et pour les visites régulières sur le terrain. Le suivi des progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du programme de pays sera exécuté en étroite coopération avec le CNSA et le ministère compétent pour le projet, comme dans le cas des programmes de pays des autres organismes des Nations Unies.



## Principaux indicateurs, types de rapports et fréquence

89. Le système de suivi mesure les apports et les résultats des projets sur la base de la réalisation d'objectifs physiques. Des indicateurs quantitatifs seront utilisés pour évaluer la durabilité et l'effet des activités sur l'état nutritionnel, la santé, les revenus et la sécurité alimentaire des bénéficiaires. Les résultats par sexe et par groupe social feront l'objet d'une attention particulière. Les indicateurs clés sont notamment les suivants: transfert de revenus par les interventions d'aide alimentaires, renforcement de la sécurité alimentaire des ménages, état nutritionnel des femmes vulnérables et efficacité des autorités des projets.
90. En raison de cette nouvelle orientation, ainsi que de l'intégration et de la concentration plus efficaces qui sont prévues pour les activités bénéficiant de l'aide du PAM dans des communautés sélectionnées, une évaluation plus rigoureuse des effets et de l'impact des activités apparaît souhaitable. Cette occasion sera pleinement mise à profit en faisant largement appel au travail déjà accompli et qui doit maintenant être appliqué par les bureaux locaux de l'USAID, CARE, SSC et ADRA. En particulier, le seuil de sécurité d'existence et les matrices de sécurité alimentaire mises au point dans certaines communautés et certains ménages sont d'une utilité immédiate pour le PAM. Ils sont utiles non seulement pour organiser des évaluations courantes et des études d'impact périodiques pratiques et fiables, mais aussi pour aider à définir les activités fondamentales exécutées avec l'aide du PAM, spécialement celles qui sont ciblées sur les ménages dirigés par des femmes, qui ont le plus besoin de l'aide du PAM.
91. L'unité de suivi, de ciblage et d'évaluation de l'impact (MTIE) de CARE, créée et développée avec l'assistance de l'USAID, sera d'un intérêt et d'une utilité particuliers pour le PAM, de même que le système intérimaire d'information sur la sécurité alimentaire (IFSIS) de l'USAID, dans son ensemble. Les principaux indicateurs que le MTIE permettrait de suivre se situent à trois niveaux: a) initial: production agricole, pluviométrie, marché local; b) concomitant: stratégies adoptées pour une longue période d'urgence; et c) terminal: état nutritionnel, assainissement, économie familiale, migration permanente, dégradation de l'environnement. Le PAM pourra s'appuyer sur le MTIE et l'IFSIS, le cas échéant, en les affinant quelque peu. En tout état de cause, CARE a accepté de fournir au PAM, moyennant remboursement, son assistance en matière de suivi et d'évaluation.
92. Le dispositif institutionnel de suivi, de rapports et de vérification des comptes, de chaque activité fondamentale ou complémentaire sera stipulé de façon détaillée dans les "contrats opérationnels". Une unité de gestion du programme sera créée au sein du Ministère de contrepartie compétent pour chaque activité fondamentale; ces unités seront chargées de la gestion et du suivi courants, en complément des activités qui seront sous-traitées par CARE sur une base semestrielle. CARE assurera la formation, et concevra et établira des modèles de rapports au niveau des communautés et des sites de projets.

## Indicateurs d'alerte rapide

93. Les projets exécutés avec l'aide du PAM intéressent les régions les plus pauvres du pays, où vivent la majorité des femmes pauvres et des enfants souffrant de malnutrition. Plusieurs partenaires importants conduisent un suivi de la



malnutrition et des indices de pauvreté, et dressent une cartographie de la vulnérabilité. Des facteurs tels que les variations des prix des produits vivriers et du bétail, la pluviométrie, la malnutrition chez les enfants, la mortalité et la morbidité infantiles, la fréquentation scolaire des filles et autres indicateurs d'alerte rapide serviront à suivre l'évolution des disponibilités alimentaires aux niveaux des communautés et des ménages. En cas de pénuries graves causées par des catastrophes naturelles dans des zones de projets bénéficiant de l'aide du PAM, la quantité de produits fournie pourra être augmentée, si le gouvernement en fait la demande et si les ressources le permettent.

### Vérification des comptes

94. Les fonds provenant de la monétisation sont déposés sur un compte bancaire portant intérêts. Etant donné que la gourde se déprécie peu et que l'inflation est maîtrisée (grâce aux envois de fonds des émigrés, estimés à 1,5 milliard de dollars par an) les dépôts seront libellés en gourdes. Comme il est indiqué ci-dessus, ce compte sera géré par le bureau dans le pays pour le compte du gouvernement. Un compte subsidiaire où seront déposés ces fonds sera ouvert pour chaque projet auprès de la Banque de la République d'Haïti (BRH) et géré par le directeur de projet. Ces comptes seront réapprovisionnés par le bureau dans le pays à la demande du directeur de projet et sur présentation de pièces justificatives concernant l'utilisation des fonds et les dépenses du projet. Le compte principal fera l'objet d'une vérification comptable annuelle. L'administrateur des finances du bureau dans le pays supervisera la gestion des fonds dégagés, et conseillera et aidera les directeurs afin que les systèmes, les pratiques et les procédures comptables soient conformes aux règles d'audit du gouvernement et du PAM.

### Ajustement du programme et activités de pays complémentaires

95. Le bureau du PAM dans le pays apportera son appui à toutes les activités du programme de pays et suivra de près leur exécution sur la base des rapports des unités de gestion des projets, des constatations du personnel du PAM, des visites de suivi sur le terrain de l'USAID et des observations des autres partenaires. L'évaluation du bureau dans le pays est présentée dans le rapport sur les projets de ce bureau (COPR). La teneur en est communiquée au partenaires du développement intéressés et aux unités de gestion des projets. Les rapports sont également remis au CNSA, qui présente ses éventuelles observations, et des mesures sont prises pour améliorer le fonctionnement des projets.

---

## EVALUATION

96. Chaque activité de projet est soumise à une évaluation systématique régulière. Le bureau dans le pays fera largement appel au système MTIE, dont il utilisera les indicateurs de mesure des résultats pour évaluer chaque activité fondamentale et complémentaire. Des études et des évaluations spéciales sur des questions clés telles que la sécurité des moyens de subsistance, l'évaluation rapide de la sécurité alimentaire, la participation des deux sexes, les avantages apportés aux communautés pauvres, et l'état sanitaire et nutritionnel seront exécutées et mises à



jour. Les évaluations seront conduites avec la pleine participation du gouvernement.

97. Un examen à mi-parcours aura lieu au début de l'an 2000, au terme de deux années d'exécution. Le rapport qui en sera issu sera présenté au Conseil d'administration. Les enseignements tirés permettront au bureau de pays et au CNSA de procéder aux ajustements nécessaires pour améliorer les résultats et serviront de base à la mise en œuvre de la deuxième tranche du programme de pays. Cet examen se déroulera concurremment avec ceux des programmes de pays des autres organismes des Nations Unies.



**RESSOURCES NÉCESSAIRES AU PROGRAMME DE PAYS CONCERNANT HAÏTI (1998–2002)**

ACTIVITÉ	CATÉGORIE	COÛT (en million de dollars)	PRODUITS (tonnes) <sup>1</sup>					TOTAL
			1998	1999	2000	2001	2002	
<b>Activité 1:</b> Santé et nutrition pour les femmes et enfants vulnérables	Fondamentale	15,6	2 500	2 500	5 000	5 000	5 000	<b>20 0</b>
<b>Activité 2:</b> Education et nutrition de base	Fondamentale	15,4	3 200	3 500	3 600	3 700	4 200	<b>18 2</b>
<b>Activité 3:</b> Production vivrière familiale et infrastructure	Fondamentale	23,6	6 500	6 500	7 100	7 200	7 200	<b>34 5</b>
<b>TOTAL activités fondamentales</b>		<b>54,6</b>	<b>12 200</b>	<b>12 500</b>	<b>15 700</b>	<b>15 900</b>	<b>16 400</b>	<b>72 7</b>
<b>Financées</b>		<b>2,6</b>	<b>1 800</b>	-	-	-	-	<b>1 8</b>
<b>Non couvertes</b>		<b>52,0</b>	<b>10 300</b>	<b>12 500</b>	<b>15 800</b>	<b>16 200</b>	<b>16 400</b>	<b>70 8</b>
<b>Activité 1:</b> Alphabétisation femmes et enfants	Complémentaire	1,5	350	350	400	400	400	<b>1 9</b>
<b>Activité 2:</b> Infrastructure scolaire	Complémentaire	3,4	650	650	1 000	1 000	1 000	<b>4 3</b>
<b>TOTAL activités complémentaires</b>		<b>4,9</b>	<b>1 000</b>	<b>1 000</b>	<b>1 400</b>	<b>1 400</b>	<b>1 400</b>	<b>6 2</b>

<sup>1</sup> Y compris 1 000 tonnes par an pour les activités liées aux urgences et destinées à aider le pays à surmonter les catastrophes naturelles. Lorsqu'aucune catastrophe ne se produit pendant l'année, la quantité de vivres correspondante est affectée à des activités vivres-contre-travail destinées à restaurer et à entretenir l'infrastructure dans les zones sujettes aux catastrophes.

**VENTILATION DES COÛTS DU PROGRAMME POUR HAÏTI ,1998–2002 (en dollars)**

<b>Objet de dépense</b>	<b>Activité fondamentale No.1</b>		<b>Activité fondamentale No.2</b>		<b>Activité fondamentale No.3</b>		<b>Activité complémentaire No.1</b>		<b>Activité complémentaire No.2</b>		<b>Total</b>
	<b>coût par tonne</b>		<b>coût par tonne</b>		<b>coût par tonne</b>		<b>coût par tonne</b>		<b>coût par tonne</b>		
No. de bénéficiaires		25 600		86 10		100 000 (20 000 familles)		8 600		10 2	<b>230 90</b>
Produits (tonnes)		20 000		18 20		34 500		1 900		4 3	<b>78 90</b>
	350	7 000	450	8 20	350	12 075	450	855 000	450	1 9	<b>30 07</b>
Fret	76	1 521	108	1 97	100	3 450	108	205 000	108	464	<b>7 61</b>
TIEM	90	1 800	70	1 27	64	2 208	70	133 000	70	301	<b>5 71</b>
Coûts de soutien directs		3 411		2 09		3 042		127 282		292	<b>8 97</b>
Coût de soutien indirects (13,9%)		1 908		1 88		2 887		183 547		416	<b>7 28</b>
<b>Total</b>		<b>15 641</b>		<b>15 44</b>		<b>23 663</b>		<b>1 504</b>		<b>3 4</b>	<b>59 68</b>

**ANNEXE I**



## ANNEXE II

